



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2015-067

*** * ***

Objet :

**Système d'Alerte et d'Information des Populations
(SAIP)**

Délibération affichée le :

L'an deux mille quinze et le vingt trois juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier — SOREL Joëlle – BLANES Michel – LEROY Annie – DEHAIL Francine – BIESSE Frédérique – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – BONNET Jean-louis - DEBEAUCHE Christine – DURAND Véronique - CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – MATEO Amélie — DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier

Pouvoirs : CHRISTOL Marcel à SOTO Jean-François - LABEUR Martine à FALZON Serge - COLOMBIER François à SERVEL Olivier - SANCHEZ Marie-Hélène à CABOCHE Chrystelle - ADELAERE Sylvain à BLANES Michel - EDMOND-MARIETTE Gérard à CONTRERAS Sylvie - SUQUET Maguelonne à LECOMTE Olivier

Absent : POURTIER Jean Luc

Convocation du 17 juin 2015

Mme Amélie MATEO est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée la convention conclue entre l'Etat et la commune relative à l'installation et le raccordement d'une sirène étatique au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SIAP) ; sirène localisée au Chai de la Gare.

Cette convention fixe les obligations respectives des partenaires.

Il convient, en conséquence, d'accepter cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- **ACCEPTTE** la convention conclue entre l'Etat et la commune relative à l'installation et le raccordement d'une sirène étatique au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SIAP) ; sirène localisée au Chai de la Gare.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.